



Église Jean XXIII

5815, rue de la Montagne

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

Photos et textes © Patri-Arch



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

À la suite de la construction des ensembles domiciliaires de la terrasse Duvernay, durant les années 1960, cette partie du nord de Trois-Rivières-Ouest fut détachée de la paroisse ecclésiastique de Sainte-Marguerite-de-Cortone et érigée en paroisse distincte sous le patronyme de Jean-XXIII. Les premières messes se déroulent à l'école Marguerite-Bourgeois. En 1969, le diocèse de Trois-Rivières nomme le premier curé résident, l'abbé Yves Dostaler. L'érection canonique de la paroisse a lieu en 1971, mais l'idée de construire un lieu de rassemblement propre à la paroisse ne vient qu'en 1975. La communauté souhaite alors se doter d'un lieu pouvant abriter non seulement les célébrations, mais également les diverses réunions pastorales, ainsi que les activités sociales et communautaires de la paroisse.

L'église Jean-XXIII porte le nom du pape ayant instauré, le 11 octobre 1962, le concile Vatican II visant à changer l'image de l'Église et à faire évoluer celle-ci en l'ancrant dans son époque et en la rapprochant des fidèles de toutes religions. Cette réforme fit entrer l'Église dans l'ère moderne et c'est durant cette période que l'église et le centre communautaire Jean-XXIII furent construits, soit en 1979-1980. Le concepteur en est Louis-Paul Plourde, architecte de l'agence de Jean-Louis Caron Jr. ayant signé plusieurs monuments contemporains à Trois-Rivières, dont l'aérogare et l'église Sainte-Bernadette sous le regroupement de Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué.

L'aspect extérieur de même que l'aménagement intérieur modéré du complexe sont le reflet de la nouvelle vocation communautaire de l'Église. La silhouette évasée du centre communautaire Jean-XXIII est générée par une toiture ample à faible pente qui s'étend à partir des murs latéraux. Un parement de maçonnerie de béton à surface nervurée revêt l'extérieur, tandis que la toiture est couverte de bardeau d'asphalte. Les façades sont rythmées par les regroupements de fenêtres verticales. Dans le prolongement de la nef, un volume distinct s'étire et reçoit le portail d'entrée, alors qu'un transept abritant une chapelle s'appuie perpendiculairement sur la nef, créant un plan en forme de « T ». La ligne basse du bâtiment l'apparente aux constructions avoisinantes, des bungalows pour la plupart. L'œuvre contemporaine est d'une franche simplicité.

À l'intérieur, la structure apparente de la nef est constituée d'arcs en bois lamellé-collé et les murs sont en blocs de béton laissés à découvert. L'espace de la nef, quoique sobre, possède de belles qualités spatiales, avec des murs latéraux très bas où prennent naissance les arcs en bois de la structure se rejoignant au sommet de la toiture. De plus, le contraste entre la chaleur du bois et les murs de maçonnerie de teinte grise est intéressant. Les murs pignons sont percés par des fenêtres verticales agrémentées de vitraux peints par l'artiste et paroissienne Aline Piché Whissell. Elle est également la créatrice de la sculpture à l'avant de l'église.

L'église Jean-XXIII ne s'est pas vu attribuer de valeur patrimoniale en raison de son jeune âge. L'œuvre contemporaine présente toutefois un excellent état d'authenticité et d'intégrité. Le bâtiment de faible hauteur s'intègre au quartier environnant, ce qui ne contribue pas à son rayonnement dans le secteur, si ce n'est la croix métallique qui se dresse devant l'église.



Bref historique

1971 :

- Érection canonique de la paroisse de Jean-XXIII.

1979-1980 :

- Construction de l'église Jean-XXIII selon les plans de Louis-Paul Plourde.

1996 :

- Dévoilement de la sculpture de l'artiste Aline Piché Whissell, qui sera installée à l'avant de l'église à l'occasion du 25^e anniversaire de la paroisse.

2022 :

- Vente du bâtiment à l'Église pentecôtiste unie de Trois-Rivières.

Caractérisation

Bâtiments

Église Jean-XXIII

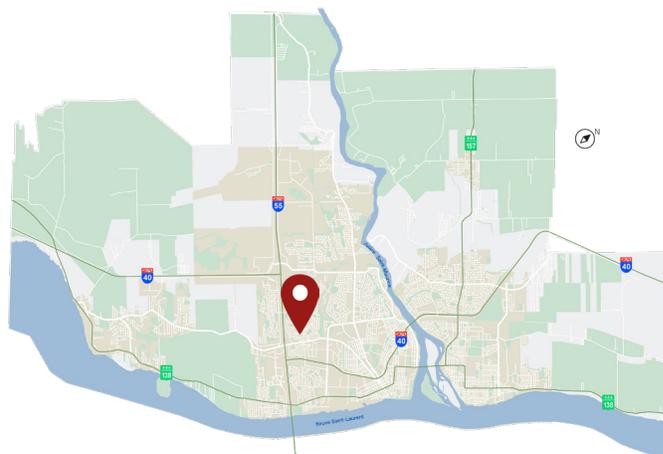
- Typologie architecturale : modernisme
- Année de construction : 1979-1980
- Architecte : Louis-Paul Plourde
- Principal matériau : revêtement de béton

Presbytère

- Typologie architecturale : cottage vernaculaire
- Valeur patrimoniale : aucune
- Année de construction : 1935
- Architecte : inconnu
- Principaux matériaux : vinyle et pierre de revêtement



Ancien presbytère (2002).



Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 6 535 428 : 3 087,9 m²
- Caractéristiques particulières :
 - Le terrain adjacent est un stationnement avec une surface de bitume.
 - Le pourtour du terrain est boisé d'arbres feuillus.

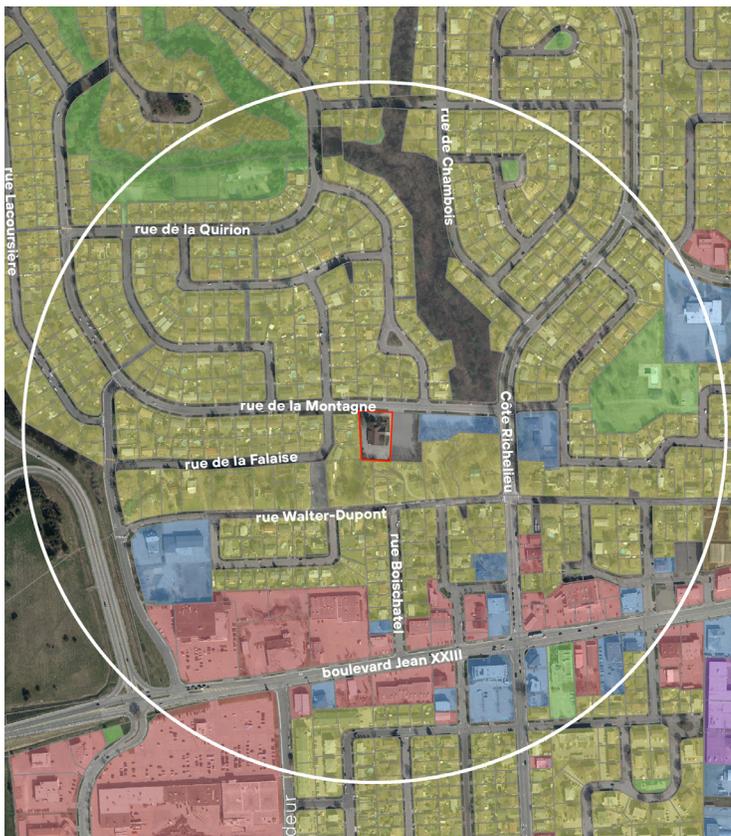
Règlementation

- Zonage : COL-2216
- Dominance de la zone : commerciale locale

Contexte

L'église Jean-XXIII se trouve au cœur d'un quartier résidentiel relativement uniforme, avec près de 90 % des bâtiments d'usage résidentiel unifamilial. De plus, la proximité du boulevard Jean-XXIII, l'une des principales artères de Trois-Rivières, apporte divers commerces et services de quartier. Le cadre bâti de faible densité et la présence de nombreux commerces expliquent la faible population habitant dans un rayon de 500 mètres de l'église, soit environ 1350 habitantes et habitants. On y retrouve deux écoles primaires, ainsi que des parcs et espaces verts de grande superficie. Le secteur est caractérisé par un couvert végétal mature qui contribue à lutter contre les îlots de chaleur dans la portion résidentielle unifamiliale, alors que l'importance des surfaces minérales dans le secteur commercial du boulevard Jean-XXIII favorise le phénomène.





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Unifamiliale
Nombre d'étages moyen	1 étage
Profil démographique	65 ans et plus : 35 % 14 ans et moins : 14 %
Densité moyenne	7 logements/hectare Densité faible
Indice de canopée	22 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	— Institutionnel
— Résidentiel	— Industriel
— Commercial	— Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal

Programme particulier d'urbanisme (PPU)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Programmes de subvention

Principales orientations

- Confirmer l'intérêt architectural de certains secteurs en misant sur la préservation de la qualité et l'homogénéité architecturale qui caractérise le secteur.
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Les interventions réalisées sur un bâtiment principal respectent les caractéristiques de la typologie architecturale du bâtiment sur lequel elles sont effectuées et les caractéristiques du milieu ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

Le jeune âge de l'église-centre communautaire contribue à lui conférer un excellent état physique, et elle a également conservé son intégrité architecturale depuis sa construction.

Potentiel de conversion

La conservation de l'ensemble église-centre communautaire est fortement souhaitable en raison du bon état du bâtiment ainsi que de sa capacité à remplir ses fonctions communautaires.

Potentiel de redéveloppement du site

La parcelle sur laquelle est implantée l'église offre un bon potentiel de redéveloppement en raison de l'aire notable qu'occupe le stationnement. Cet espace pourrait être réutilisé pour des fonctions servant au quartier ou accueillir des immeubles résidentiels. Il serait toutefois important de conserver tous les arbres matures de la parcelle.

Indice de valeur globale :



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Faible / Aucune (E)
Valeur patrimoniale (ville)	Faible
État d'authenticité	Excellent

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique	
Architecturale	●
Artistique	
Emblématique	
Historique	
Paysagère	



Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.